

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

PROCES-VERBAL N°5

DES 16 ET 17 AVRIL 2010

SAISON 2009/2010

Présents :

Mesdames : Monique BRUGIER, Laurence LACHAISE, Nathalie VALLOGNES

Messieurs : Christian ALBE, Jean-Paul ALORO, Maurice BOISSEAU, Serge DELOUTRE, André GARCIA, André GLAIVE, Jacques MOREAU, Gil PELLAN, David QUINTIN, Olivier SERRE, Olivier SETRUK
Daniel KARBOVIAC, Jean-Louis LARZUL, Didier SAPIN-GUILBARD (représentants du CNL)

Assistent :

Mesdames : Chantal MAUVOIS, Jocelyne MAHIEU,

Monsieur Jean-Marie SCHMITT

Invités : Robert FLANDIN, Jean-Jacques KOENIG, Daniel MURAIL

Excusés :

Mesdames : Lucie BAWEDIN, Chantal DAVID, Valérie DELOUTRE, Brigitte GEILER, Danielle MARY, Virginie MOINEAU, Sylviane TROLARD

Messieurs : Didier CHENOUN, Frédéric CROS, Claude GANGLOFF, Richard GOUX, Alain GRIGUER, Pierre JEANROT, Patrick LEGRIS, Daniel MINNE

1 – INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président remercie la Présidente de la Ligue Régionale de Basse-Normandie pour l'accueil de ce Comité Directeur Fédéral et pour la très belle cérémonie d'ouverture des Volleyades au mémorial de Caen.

Il regrette que les conditions de transports (grèves SNCF et aéroports fermés) n'aient pas permis à un certain nombre de membres du Comité Directeur Fédéral de nous rejoindre.

Il remercie les collègues du Conseil National des Ligues de se joindre aux travaux du Comité Directeur Fédéral.

1.1 – Situation politique et organisationnelle

Le Président rappelle la période très délicate que traverse la FFVB.

Le Président revient sur l'article édité dans l'Equipe qui a suscité des polémiques. Il confirme qu'il n'y a pas de double comptabilité à la Fédération et que le Ministère ne pouvait pas se porter caution de la FFVB. Sur le reste, il confirme l'analyse, qui était alors la sienne, que le Comité Directeur Fédéral n'a plus la capacité de fonctionner de manière optimale et n'est pas en mesure de gérer actuellement la situation.

Date de rédaction : 17/04/2010

Date d'approbation : Adopté par le Comité Directeur Fédéral N°6 du 4 juin 2010

Date de diffusion : 15/06/2010

Auteur : Olivier SERRE

Il indique qu'il proposera au Comité Directeur Fédéral, dans le cadre de cette réunion, de rendre son mandat lors de l'Assemblée Générale de Saint-Dié.

Il revient sur la période qui s'est déroulée depuis le dernier Comité Directeur Fédéral. Il indique qu'il a sollicité et consulté par ailleurs (en interne, CNOSF, Ministère, anciens élus, ...).

La mise en place d'une cellule financière et d'une cellule de crise a été avancée. Quatre personnes ont été sollicitées pour participer à la cellule financière. Trois ont donné leur accord, avec des réserves pour certains.

Concernant la cellule de crise (ou cellule politique), il a paru important au Bureau Exécutif de mettre en place une structure ayant pour objet la gestion de la FFVB entre la démission du Comité Directeur Fédéral lors de l'Assemblée Générale de Saint-Dié et les prochaines élections.

Concernant le Ministère, le Président indique que la signature de la convention d'objectifs a dû être reportée au regard de la situation financière de la FFVB. La convention pluriannuelle est toutefois confirmée par le Ministère, ainsi que le montant global de l'enveloppe.

Le CNOSF a étudié notre situation lors d'un Bureau Exécutif. Le Président du CNOSF propose de présider notre Assemblée Générale et de mettre en œuvre, sur la base du Conseil National des Ligues, le groupe de gestion jusqu'à l'Assemblée Générale Elective. Concernant le soutien financier du CNOSF, une demande de caution a été introduite et doit être étudiée lors d'un prochain Bureau Exécutif.

1.2 – Situation financière

Un moratoire a été mis en place auprès de la grande majorité des fournisseurs, hormis un certain nombre de CREPS. Des démarches restent en cours.

Par ailleurs, aucune dépense autre que les dépenses de fonctionnement, n'est engagée.

Le Président précise que la FFVB sera en cessation de paiement si aucune rentrée nouvelle n'intervient.

Il indique que 1 million d'euros devra être trouvé avant le mois d'Octobre.

Concernant le Ministère, il ne pourra pas aider la FFVB au-delà de son soutien actuel.

Concernant la banque, elle est prête à ouvrir une ligne de crédit pour quelques mois, sous réserve de présentation des documents ministériels.

Trois partenaires privés ont été sollicités pour nous prêter de l'argent, sous réserve de garanties.

Concernant l'appel aux Ligues Régionales, le Président précise qu'aucune ligue n'a pu répondre favorablement.

Il rappelle qu'il reste trois semaines à la FFVB pour trouver de la trésorerie.

Le Ministère souhaite que nous engagions une démarche de conciliation. Le Président indique qu'il a souhaité que cette démarche soit validée par le Comité Directeur Fédéral. Le dossier technique sera adressé au conciliateur en début de semaine prochaine.

Concernant les partenariats, aucune recette n'est à ce jour certaine.

Christian ALBE interroge le Président sur l'explication de la perte 2009. Il semble que celle-ci soit expliquée de manière différente entre les différents acteurs fédéraux. Il réfute par ailleurs que les primes des Internationaux n'aient pas été intégrées au motif qu'elles avaient été votées par l'ancienne majorité. Le Président accepte de reconnaître que Christian ALBE a, à plusieurs reprises, attiré son attention sur ce point. Il n'a en revanche eu connaissance de ces montants que quelques semaines avant les Championnats d'Europe. Il reconnaît qu'elles ont été insuffisamment provisionnées. Sur ce point, Gil PELLAN rappelle que la charte des internationaux aurait dû être signée par le Président en

début de saison. Il est noté par le Comité Directeur Fédéral qu'en début de saison, l'accord financier n'avait pas été modifié et qu'il a été présenté par le Directeur Technique National aux joueurs.

André GARCIA estime ne pas comprendre les explications de Pierre JEANROT dans le procès-verbal du précédent Comité Directeur Fédéral.

Le Président indique qu'il a demandé au CNOSF un audit impartial des finances fédérales par ses spécialistes. Il devrait permettre de mettre un terme au débat sur les questions des pertes financières de la FFVB.

Gil PELLAN souhaite revenir sur la position de Nathalie VALLOGNES, Christian ALBE et lui-même proposée lors de notre dernier Comité Directeur Fédéral. Ils indiquent qu'ils se désolidarisent de la gestion de la FFVB et demandent la démission immédiate du Comité Directeur Fédéral. Maurice BOISSEAU précise que la démission immédiate du Comité Directeur Fédéral n'est pas statutaire. Jean-Louis LARZUL et André GARCIA s'interrogent sur la pertinence de cette proposition. Jean-Paul ALORO estime qu'il est inutile de discuter d'une proposition anti-statutaire. Gil PELLAN s'interroge sur les conséquences juridiques contre les membres du Comité Directeur Fédéral ou les Ligues Régionales, Comités Départementaux et clubs d'un dépôt de bilan alors qu'aucun budget n'a été voté depuis trois ans. Didier SAPIN et Jean-Louis LARZUL estiment que ce risque est mineur. Ils rappellent par ailleurs que les délégués en Assemblée Générale sont des délégués de clubs et non des Ligues Régionales. Ils constatent donc que les délégués de clubs n'ont pas voté ces budgets. Le Président indique que le Comité Directeur Fédéral ne démissionne pas avant l'Assemblée Générale de Saint-Dié.

Didier SAPIN-GUILBARD propose qu'une stratégie globale soit réfléchie, intégrant des actes forts qui permettront, mais ce n'est pas une assurance, de trouver des solutions à la situation présente.

Daniel MURAIL attire l'attention des membres du Comité Directeur Fédéral sur le retrait de la délégation de service public en cas de nouvelle instabilité fédérale.

Il est rappelé que le Comité de Gestion aura les pleins pouvoirs financiers.

Didier SAPIN-GUILBARD attire l'attention du Comité Directeur Fédéral sur le fait que si un Comité de Gestion est désigné, aucune dépense nouvelle ne pourra être engagée avant que celui-ci n'ait proposé un nouveau budget, notamment sur les programmes des Equipes de France, non pas en fixation sur les actions de la DTN, mais parce que dans le budget général cela représente l'enveloppe la plus importante, surtout pour le trimestre à venir. Gil PELLAN et Christian ALBE font la même analyse.

Le Président indique que le programme de la DTN a été revu, qu'il intègre des économies importantes mais que, naturellement, le Comité de Gestion aura toute latitude pour gérer les dépenses, dans le cadre des engagements pris dans le cadre de la convention d'objectifs.

2. Confédération Européenne de Volley-Ball (CEV)

2.1 Compte-rendu entretien Board

La FFVB remercie le RC Cannes d'avoir pris en charge les frais pour les membres du Board. Cette rencontre a permis à la FFVB de travailler avec le Président de la CEV sur la représentation de la FFVB au Conseil d'Administration de la FIVB.

Le Bureau Exécutif propose que Mademoiselle Annie PEYTAVIN remplace André LECLERCQ au Conseil d'Administration de la FIVB (Fédération Internationale de Volley-Ball).

Dans le cadre des commissions internationales, le nombre de places pour les membres de la FFVB dans les commissions FIVB est encore inconnu.

Au niveau de la CEV, Jacques SHAW nous représente au Conseil d'Administration. La FFVB souhaite que la France conserve ce poste au sein du Conseil d'Administration.

Le Bureau Exécutif propose pour son remplacement Valérie DELOUTRE. Le Comité Directeur Fédéral en prend acte.

Concernant les commissions, la CEV souhaite que nous maintenions des candidatures dans les commissions européennes (membres actuels : Patrick RACHARD, commission Arbitrage – Jean-Pierre FLEUTIAUX, commission Beach - Laurent MOREUIL, cellule juridique). Une réflexion autour des prochaines candidatures sera prochainement engagée.

Un groupe de travail technique et développement sera mis en place au niveau de la CEV. Philippe BLAIN sera sollicité par la CEV.

La FFVB souhaiterait pouvoir être représentée dans les commissions statuts et règlements et commission sportive de la CEV.

Il est possible que la FFVB soit candidate à l'organisation des Championnats d'Europe féminine en 2015. Maurice BOISSEAU s'interroge sur l'opportunité de la candidature à des Championnats d'Europe au regard de la situation financière.

La FFVB pourrait également être candidate à l'organisation d'un tournoi de qualification olympique. Didier SAPIN-GUILBARD demande au Directeur Technique National si l'Equipe de France a vraiment besoin de l'organisation d'un tournoi de qualification olympique sur notre territoire pour se qualifier aux Jeux Olympiques de 2012. Le Directeur Technique National rappelle que l'intégralité du cahier des charges de l'Equipe de France masculine a pour objectif la qualification aux Jeux Olympiques. Gil PELLAN insiste sur la priorité absolue que l'Equipe de France masculine se qualifie pour les Jeux Olympiques. Jean-Louis LARZUL indique que les actions et les organisations de Haut-Niveau devront être équilibrées dans l'avenir. Didier SAPIN-GUILBARD demande que le cahier des charges et son évaluation financière soit faite.

Ma Chaîne Sport va rentrer en contact avec la CEV dans le cadre de la diffusion du Volley-Ball féminin.

3. ADOPTION DES PV

3.1 PV du Comité Directeur Fédéral n°4 des 26 et 27 février 2010

Didier SAPIN-GUILBARD s'étonne que ses interventions en demande des Ligues Régionales émanant du Conseil National des Ligues n'aient pas été reprises dans le PV.

Gil PELLAN souhaite que les documents distribués au Comité Directeur Fédéral soient joints au PV. Le tableau financier sera joint au PV. Le texte d'appel à la démission ne sera pas transmis par ce biais.

Suite aux différentes remarques intervenues en séance, ce procès-verbal sera corrigé.

3.2 PV Bureau Exécutif n°9 du 17 février 2010

Adopté (abstention : Gil PELLAN – André GARCIA) en tenant des modifications à apporter suite aux différentes remarques intervenues en séance.

3.3 PV Bureau Exécutif n°10 du 26 février 2010

Point 3.4 – le Président de la CCA se réjouit de cette proposition (tenues d'arbitres)

Gil PELLAN s'interroge sur cette proposition. Dans la situation actuelle, il ne pense pas que cette baisse de tarif en direction des arbitres soit pertinente.

Sur le point 3.1, Maurice BOISSEAU s'interroge sur la complexité de la réservation de la part arbitrage pour le remboursement des arbitres. Le Président, ainsi que Olivier SETRUK et Robert FLANDIN, mettent en avant les questions de trésorerie.

Jean-Louis LARZUL et Daniel KARBOVIAC s'interrogent plus globalement sur les coûts des Championnats par rapport aux redevances. Christian ALBE, Robert FLANDIN, Serge DELOUTRE et Gil PELLAN indiquent que les charges des Championnats sont supérieures aux redevances. Concernant le point 3.3, Maurice BOISSEAU interroge le Bureau Exécutif sur la composition du groupe de travail.

Adopté

3.4 PV Bureau Exécutif n°11 du 17 mars 2010

Christian ALBE confirme les correctifs qu'il a apportés à l'article de l'Equipe.

Point 2.1 – la provision du contrôle fiscal est de 7 500 €.

Point 2.1 « appel au soutien des licenciés » - Christian ALBE s'interroge sur cette proposition. Le Président lui indique qu'il présentera cette proposition lors du point financier.

Adopté

4. SECTEUR FEMININ

4.1 TQCE Junior

Le Président souligne une très bonne organisation et la présence honorable de spectateurs.

La nouvelle tenue de l'équipe a été appréciée.

4.2 – TQCE Senior à Agde

Un contact a été pris avec la ville d'Agde pour remplacer la candidature de Béziers.

4.3 Mise en route cellule fédérale

La CCSR a proposé que cette cellule ne s'occupe que de la DFF.

Le cahier des charges de la DFF valorisant la présence de joueuses françaises est validé avec des joueuses sur la feuille de match et non dans le collectif.

Gil PELLAN souhaite que les amendes soient précisées.

Gil PELLAN souhaite savoir pourquoi les matchs sont obligatoirement le samedi soir. Cette date est indiquée par défaut.

5. HAUT-NIVEAU - DEVELOPPEMENT

5.1 Point sur les licences

Le point est effectué sur les licences (cf annexe).

Jean-Louis LARZUL constate, en Ile-de-France, qu'il y a un transfert de la licence loisir vers la licence détente.

Concernant les licences événementielles, Didier SAPIN-GUILBARD s'interroge sur l'enregistrement des licences. Il sera recherché les possibilités de fusion entre les tableaux Excel adressés et le fichier fédéral.

Concernant l'écart constaté sur le nombre des licences Beach Volley, Daniel KARBOVIAC rappelle que la période de prise des licences Beach Volley a changé depuis quelques années, suite à la différence de dates des saisons de Volley-Ball et de Beach Volley.

5.2 Convention FFVB – Fédération Française du Sport en Entreprise

La convention avec la FFSE a été re-signée, elle valide la double licence pour les phases finales.

6. LNV

6.1 Information du Président

Jean-Paul ALORO déclare que les finales se sont bien déroulées à Paris et à Lyon malgré le décalage causé par le « Final Four » de Cannes.

Aux différentes interrogations sur l'absence de télévision, le Président de la LNV fera une information aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux, et utilisera, éventuellement, son droit de réponse au journal « l'Equipe ».

6.2 Coupe de France

La formule de Coupe de France est présentée au Comité Directeur Fédéral (cf annexe).

7. DTN

7.1 Exposé DTN

Discussions Projet Olympique Equipe de France masculine + paire CES/CES + Equipe de France féminine et Equipes de France jeunes.

Parcours excellence sportive

Hypothèse de subvention égale à 2009 (maxi - 5 %).

Discussion sur les équilibres fonds propres – subventions.

Engagement pluriannuel (attente d'écrit).

Christian ALBE ne comprend pas que l'hypothèse de base soit une diminution de 5 % sans prendre en compte les actions 2009 et les actions 2010. Le Directeur Technique National lui indique que la base de discussion est la masse, même si les actions non menées ne seront naturellement pas financées.

Le Président rappelle que les fonds propres et les produits ne sont pas des recettes du même ordre.

7.2 Primes joueurs 2010/2012

Masculins - 3 types de prime :

- primes liées à la Ligue Mondiale (boîte aux lettres – mais clef de répartition joueurs / FFVB inchangée – attention primes chargées),
- aides personnalisées (Ministère),
- prime à la performance (4^{ème} place Championnat du Monde – 7 K € pour 12 ou 14 (net) + 4 encadrement (brut)/ 8 K € pour 3^{ème} / 12 K € 2^{ème} / 15 K € 1^{ère}),
- Prime de qualification supprimée.

Féminines :

- 2 K € pour la qualification du Championnat d'Europe 2011.

La question des primes est débattue par le Comité Directeur Fédéral. La suppression de prime de qualification pour les masculins et pas pour les féminines est en question. Le Président et Jean-Paul ALORO mettent en avant le fait que la qualification est l'objectif alors que la place d'honneur est l'objectif pour les masculins.

8. AFFAIRES INTERIEURES

8.1 DOM-TOM point dossiers et divers

Ce point n'a pu être traité en l'absence imprévue de Lucie BAWEDIN (due au nuage de cendres).

8.2 Assemblée Générale Extraordinaire

Le Comité Directeur Fédéral décide :

A l'unanimité, la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en marge de l'Assemblée Générale Ordinaire de Saint-Dié.

8.3 Modifications statutaires

Exposé de Daniel MURAIL.

L'article 12 sera reformulé par la CCSR afin de ne pas laisser de doute.

L'article 13 sera proposé à l'Assemblée Générale de Saint-Dié.

Pour ce qui est des modes de scrutin, ni le scrutin uninominal, ni le scrutin de listes ne font l'unanimité. Actuellement la CCSR recherche une solution intermédiaire ou différente.

Les règles de désignation des délégués et du vote du nouveau Comité Directeur Fédéral mérite une étude plus approfondie.

Le Comité Directeur Fédéral décide : Le Comité Directeur Fédéral s'exprime très largement et majoritairement :

- Pour recenser les membres chargés d'assurer l'intérim d'un Comité de transition.

- Ce comité de transition, avec le Comité de Gestion Financière, permettra une remise en ordre générale de la FFVB. Il élaborera et proposera de nouvelles règles de gouvernance.

Le Comité Directeur Fédéral décide :

L'ensemble des propositions de la CCSR sur les modifications règlementaires seront présentées à l'Assemblée Générale.

8.4 CCS

Le Comité Directeur Fédéral émet un avis défavorable à la proposition n°6 de la CCS.

Le Comité Directeur Fédéral décide :

De présenter les autres propositions de la CCS à l'Assemblée Générale.

8.5 Dossier assurances

Il manque 3 000 cartons licence en raison d'une prévision d'impression trop juste. Si nécessaire des cartons provisoires seront distribués.

Maurice BOISSEAU fait la présentation du nouveau carton de licence et de la demande de licence comportera 3 feuillets :

- 1^{er} : renseignements sur le licencié et sa signature,
- 2^{ème} : duplicata (pré-carbonné),
- 3^{ème} : information par rapport à l'assurance.

Le contrat d'assurance a été renégocié avec le courtier, qui est maintenant le seul interlocuteur.

Les garanties ont été étendues aux dirigeants et aux arbitres.

Pour la licence événementielle, seule sera garantie l'assurance responsabilité civile individuelle. Elle sera gratuite.

8.6 Dossier Internet

Chaque commission aura des pages réservées.

8.7 Tour de table des responsables secteurs

8.8 CCA

Il faut porter les efforts sur l'arbitrage des compétitions jeunes par les jeunes arbitres.

Deux axes : formations fédérales et utilisation des passerelles qui existent mais sont peu ou mal utilisées.

Les jeunes officiels FFVB, UNSS et UGSEL sont autorisés, sous certaines conditions de tutorat à mettre en place par les CRA, à arbitrer des rencontres seniors départementales ou régionales, même s'ils ne sont pas licenciés FFVB.

Lors des Volleyades, les organisateurs ont déploré le manque de jeunes arbitres.

Le Comité Directeur Fédéral décide :

De présenter les propositions 1 et 2 de la CCA à l'Assemblée Générale.

9. POINT FINANCIER

9.1 Comptes annuels au 31 Décembre 2009

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 sont présentés par le Trésorier Général.

Madame Jocelyne MAHIEU rappelle que le Comité Directeur Fédéral doit approuver les comptes avant présentation à l'Assemblée Générale. Elle constate que le résultat a été affiné depuis le dernier Comité Directeur Fédéral. Elle précise que le cabinet comptable est toujours en attente de l'annexe et que le rapport financier doit être adressé rapidement à l'expert-comptable. Elle regrette par ailleurs que celui-ci n'ait pas été invité à ce Comité Directeur Fédéral.

André GARCIA indique qu'il ne pourra pas voter les comptes dans la mesure où il ne peut prendre connaissance de l'annexe dans sa version définitive. Gil PELLAN partage cette analyse.

A partir du moment où les comptes sont certifiés par la Commissaire aux Comptes, Daniel KARBOVIAC demande si c'est le moment d'en faire l'analyse. Il est plus important de consacrer du temps à l'examen de la situation financière de la FFVB. Il ajoute que l'analyse des comptes amène souvent des questions dont les réponses ne sont pas toujours immédiates. Il rappelle une proposition ancienne de Christian ALBE demandant que les questions posées au Trésorier Général lors de l'Assemblée Générale soient formulées quelques temps auparavant afin qu'il soit en mesure de répondre précisément à ces questions.

Les comptes annuels 2009 sont mis aux voix du Comité Directeur Fédéral :

Pour 11, Contre 0, Abstentions 3 (André GARCIA, Nathalie VALLOGNES et Gil PELLAN).

Les comptes sont approuvés à la majorité.

9.2 Situation des Ligues Régionales

Le Président présente la situation financière des Ligues Régionales par rapport à la FFVB (pièce jointe).

Concernant la Ligue Régionale de Mayotte, un courrier a été adressé à la ligue afin que la dette soit réglée. Mayotte n'a pas été autorisée à s'inscrire aux Volleyades. Nathalie VALLOGNES regrette que les organisateurs n'aient été prévenus de cette annulation que très tardivement. Lucie BAWEDIN et André GLAIVE tentent de trouver une solution avec cette ligue.

Robert FLANDIN attire l'attention du Comité Directeur Fédéral sur les différentiels entre la dette des Ligues Régionales et la dette de la FFVB envers les Ligues Régionales.

9.3 – Situation comptable

Madame MAHIEU précise qu'elle aurait souhaité un point comptable au 31 Mars. Celui-ci n'est pas encore effectué dans la mesure où toutes les écritures du 1^{er} trimestre n'ont pas été saisies.

Le Président constate que la FFVB n'est pas capable de faire une situation comptable à la fin du 1^{er} trimestre.

9.4 Plan de trésorerie

La FFVB a mis de côté deux mois de salaires. L'état de cessation de paiement pourrait aller très vite si nous ne trouvons pas rapidement une somme de l'ordre de 500 000 €.

La Directrice Administrative et Financière précise que la FFVB ne reste pas inactive pour l'heure, cherchant des moratoires avec nos fournisseurs.

Il est précisé à Daniel KARBOVIAC que les rétrocessions financières aux Ligues Régionales et Comités Départementaux pour les licences « découverte » et « détente » et aux clubs pour l'augmentation du nombre de licences « Volley-Ball », prévues dans les tarifs 2009/2010 n'ont pas été prises en compte dans le plan de trésorerie.

Concernant les prêts sollicités auprès des Ligues Régionales, il indique que la Ligue Régionale de Bretagne attendra de connaître le plan de redressement proposé par la FFVB avant de prendre sa décision.

Concernant les Ligues Régionales, les représentants du CNL indiquent que sans la présentation d'un plan de redressement cohérent, les Ligues Régionales ne pourront pas prêter.

Christian ALBE s'interroge sur la non-intégration des remboursements de frais d'arbitres à compter du mois d'Avril.

9.5 – Solutions envisagées

Le Président a demandé au CNOSF de cautionner sous une forme ou une autre. Réponse semaine prochaine.

Le Comité Directeur Fédéral acte la demande du Président auprès de la banque d'ouvrir une ligne de trésorerie, sous réserve de fournir une attestation du Ministère de la convention pluriannuelle.

La demande d'aide auprès des Ligues Régionales doit être refaite et réaffirmée dans des relations plus directes.

La demande d'un prêt auprès des licenciés, de 10 €, est proposée par le Président. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation du prix des licences dans la mesure où cette somme serait remboursée dans l'avenir.

Madame MAHIEU constate que des démarches sont effectuées actuellement. Elle indique son intérêt pour la convocation rapide d'une Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement. Daniel KARBOVIAC ne voit pas en quoi la convocation d'une Assemblée Générale intermédiaire pourrait résoudre les problèmes financiers immédiats que connaît la Fédération. Il rappelle qu'une Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée à St-Dié au début Juin. A cette Assemblée Générale Ordinaire doit être accolée une Assemblée Générale Elective qui doit permettre de remplacer le Comité Directeur actuel, qui aura auparavant remis sa démission, par une équipe qui aura pu établir un consensus sur sa composition.

Le CNL a demandé de faire 3 AG début juin à Saint-Dié (AGE, AGO et AGElective).

La grande majorité des présents du CDF a déclaré l'impossibilité réglementaire d'une AG Elective ce même jour.

Il est possible de préparer un plan de redressement pour cette date et de le présenter à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Par contre, il faut résoudre d'ici là le problème de trésorerie qui lui paraît le plus urgent et le plus crucial.

A ce sujet, il propose que la FFVB face appel, entre autres, non seulement à l'emprunt auprès des clubs et des licenciés, mais aussi aux dons. Ces deux démarches témoigneront de la volonté des volleyeurs de sauver leur Fédération. Il estime qu'elles ne peuvent intervenir et réussir que par le biais et l'implication des clubs et /ou des Ligues Régionales et des Comités Départementaux. Jean-Louis LARZUL partage cette analyse.

Gil PELLAN pense qu'il faut revenir dans les plus brefs délais auprès des clubs par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Jean-Paul ALORO estime que la FFVB doit informer au plus vite les clubs de la situation. Il estime également qu'une convocation d'urgence de l'Assemblée Générale doit être effectuée pour prendre des décisions à très court terme.

Nathalie VALLOGNES estime que cette démarche doit passer par un changement d'équipe à la tête de la FFVB. Laurence LACHAISE estime qu'en tout état de cause un message fort doit être envoyé aux licenciés.

Daniel MURAIL rappelle l'urgence de trouver une solution en terme de trésorerie. La création d'un Comité de Gestion ayant tous les pouvoirs financiers est une piste dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Fédérale de Saint-Dié. Il faut redonner confiance aux adhérents.

Mme MAHIEU pense que la mise en œuvre du Comité de Gestion est insuffisante sans Assemblée Générale rapide. La nomination d'un conciliateur est peut être trop tardive, l'état de cessation de paiement pouvant arriver.

Daniel KARBOVIAC estime que la première priorité est que la FFVB garde la main. Il faut pour cela trouver des ressources rapides. Il pense qu'il faut une continuité du mandat du Comité Directeur Fédéral jusqu'à l'Assemblée Générale de Saint-Dié.

André GARCIA note que le Comité de salut public n'est toujours pas en place. Il souhaite en connaître les raisons. Christian ALBE souhaite la démission du Comité Directeur Fédéral. Il indique que la cellule de gestion aura un travail colossal en quelques semaines. Didier SAPIN-GUILBARD souhaite quant à lui la démission du Président. Cette démission n'étant pas une problématique de personnes mais une stratégie de la discipline, un geste fort pour démontrer que les dirigeants des régions du Volley-ball se mobilisent sur les échéances à venir, d'ici Juin, et sur la fin d'olympiade.

Cette proposition est mise aux voix du Comité Directeur Fédéral :

Le Bureau Exécutif propose, dans ces conditions, la démission du Comité Directeur Fédéral. Après avoir constaté que la démission de tous les membres élus au Comité Directeur Fédéral n'était pas recevable, celle-ci devant être individuelle, que la constitution de la cellule de gestion financière a pour préalable la démission du Bureau Exécutif et sur proposition d'André GARCIA, le Bureau Exécutif propose sa démission au Comité Directeur Fédéral et la constitution du Comité de Gestion financier avec les pouvoirs du Trésorier Général et du Bureau Exécutif.

Le Comité Directeur Fédéral se prononce à l'unanimité pour cette proposition

Nos statuts ne permettent pas de rester sans Président en fonction, Gil PELLAN propose que Maurice BOISSEAU (ancien Président de la FFVB) se voit proposer la mission de Président de transition.

Ces deux propositions sont mises aux voix du Comité Directeur Fédéral :

Le Comité de gestion sera constitué d'Annie PEYTAVIN (représentante de la FFVB à la FIVB), Christian ALBE (ancien Trésorier de la FFVB et expert-comptable de métier), Jean-Paul ALORO (Président de la LNV), Serge DELOUTRE (ancien Président pour transmission des dossiers et actions sur mission spécifiques), Didier SAPIN-GUILBARD (Président de Ligue, représentant du CNL

Christian ALBE se verra confier la responsabilité d'animer et de coordonner le Comité de Gestion

Maurice Boisseau, président par intérim sera chargé d'organiser l'Assemblée Générale et de gérer les affaires courantes sous couvert d'une cellule administrative et d'assurer la liaison avec le comité de gestion

Le Comité Directeur Fédéral vote ces deux propositions à l'unanimité.

Ces propositions sont acceptées par Maurice BOISSEAU et par les membres pressentis pour le Comité de Gestion.

Annie PEYTAVIN avait répondu favorablement par courriel à cette proposition de collaboration.

Il est rappelé que pour des besoins particuliers, ce Comité pourra s'appuyer sur d'autres membres de l'association.

Les noms de Patrick KURTZ et Philippe VENDRAMINI sont avancés sous réserve de leur acceptation.

Daniel KARBOVIAC rappelle que Patrick KURTZ, ancien Trésorier de la FFVB, dans le cas d'une démission du Bureau Exécutif et de ses pouvoirs transmis à la Cellule de Gestion, acceptait d'apporter son aide.

Madame MAHIEU demande à recevoir le compte-rendu sous forme de courrier avec accusé de réception, et confirme qu'elle répondra sous quinze jours au reçu.

9.6 Flandres

Christian ALBE s'interroge sur de la provision pour créance douteuse. Il lui a indiqué que la Ligue Régionale des Flandres, au-delà des divergences sur le montant dû, a indiqué à la FFVB qu'elle ne serait pas en mesure d'honorer sa dette.

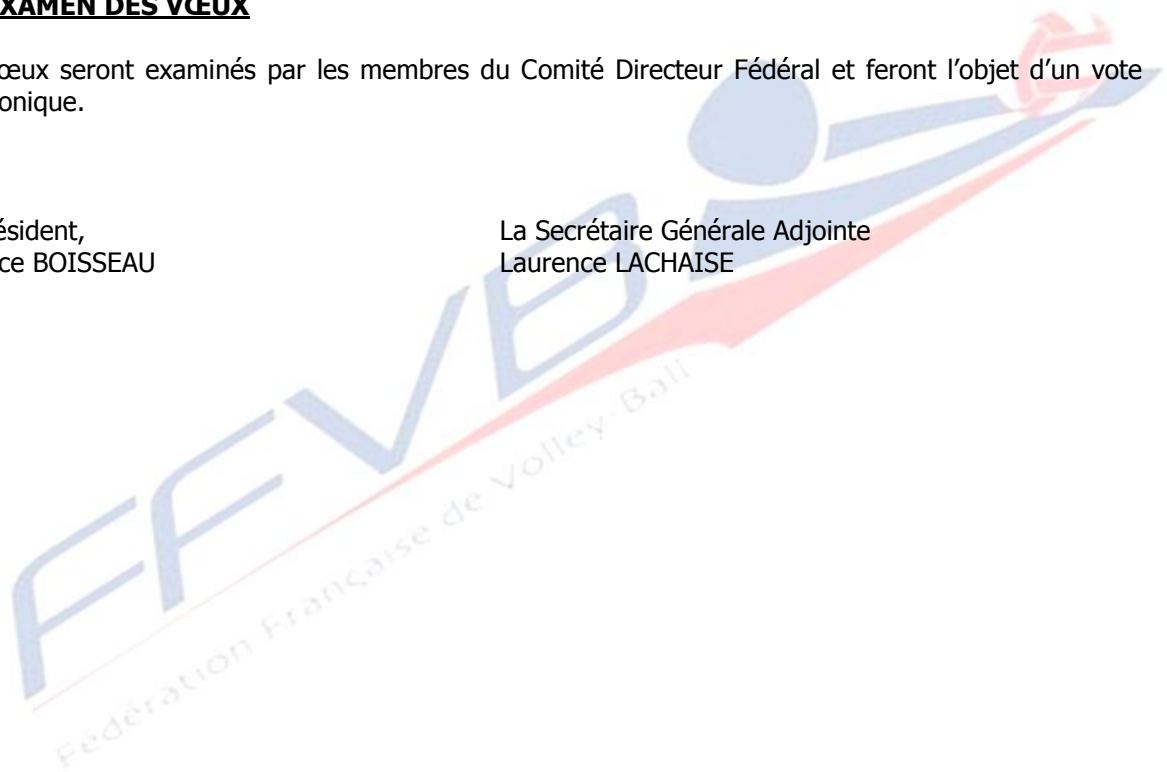
Le Comité Directeur Fédéral constate que les 120 000 € de la Ligue Régionale des Flandres sont bien dus.

10. EXAMEN DES VŒUX

Les vœux seront examinés par les membres du Comité Directeur Fédéral et feront l'objet d'un vote électronique.

Le Président,
Maurice BOISSEAU

La Secrétaire Générale Adjointe
Laurence LACHAISE



DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 17/04/2010

Date d'approbation : Adopté par le Comité Directeur Fédéral N°6 du 4 juin 2010

Date de diffusion : 15/06/2010

Auteur : Olivier SERRE